

Question présentée par le député :

M. Miguel Limpo

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Question écrite urgente

Déménagement du SPMi au Saint-Georges Center: les locaux sont-ils vraiment adaptés?

Le Conseil d'État a informé il y a de cela quelques mois le Service de Protection des Mineurs (SPMi) qu'il déménagerait au Saint-Georges Center à la fin du mois de janvier 2013. Ce nouvel immeuble administratif semble, à première vue, mal adapté à des services destinés au public et à l'accueil de familles. Open-spaces, larges baies vitrées à l'intérieur et vers l'extérieur, manque de salles d'entretien, cet aménagement ne favorise pas le respect de la confidentialité, alors même que les personnes se rendant à ce service, enfants et parents, ont besoin d'instaurer un véritable lien de confiance avec les services de l'État.

Pour les employés du SPMi qui ont accueilli avec soulagement l'annonce du déménagement, de plus dans un immeuble neuf et lumineux, l'inquiétude s'est installée mais probablement trop tardivement pour que le Conseil d'État, pressé par le temps, puisse en prendre la mesure.

Le loyer cumulé sur 10 ans du Saint Georges Center s'élèvera à près de 52 millions de francs, auxquels s'ajouteront peut-être des coûts importants d'adaptation de ces surfaces administratives à des locaux ouverts au public.

C'est ces inquiétudes que nous partageons et qui conduisent les Verts à poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Quelles études et quels critères ont fondé la décision du Conseil d'État de déménager les locaux du SPMI au Saint-Georges Center?
- Quand cette décision a-t-elle été prise par le Conseil d'État et transmise au personnel ?
- Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il prises pour assurer la confidentialité du travail des employés du SPMi (isolements visuel et acoustiques) ?
- Quels seraient les coûts pour déménager et adapter les locaux du Saint-Georges Center aux besoins du SPMi ?
- D'autres services de l'État en attente de nouveaux locaux, notamment voués à des fonctions plus administratives, ont-ils été contactés afin de s'installer dans ces locaux et pour quelles raisons n'ont-ils pas été retenus?